

JYR/AP/JFL
AVSD-2024-053

Rue Ernest Bersot -Place de l'Europe

Le Maire de Surgères,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-2 et L2213-1,

Vu l'arrêté Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire de la Ville de Surgères, chargé des voies et réseaux,

Vu la demande présentée par l'entreprise Coué Michaud en date du 06 juin 2024, considérant que le stationnement d'un véhicule atelier et la mise en place d'une grue, nécessite une réglementation temporaire.

ARRÊTE

Article premier : Prescriptions techniques

- Le stationnement d'un véhicule atelier est autorisé rue Ernest Bersot devant le Crédit Mutuel du 24 juin 2024 au vendredi 12 juillet 2024 uniquement le temps du déchargement. Le reste du temps le véhicule sera stationnée sur la place qui lui est réservée sur le parking de l'Europe.

- La mise en place d'une grue 55 tonnes est autorisée sur la place de l'Europe la journée du lundi 1^{er} juillet 2024 le temps de l'intervention.

- Il sera veillé à la sécurité des piétons et à la propreté du domaine public.

Article deux : Ouverture de chantier

Néant.

Article trois : Signalisation du chantier - Mesures d'exploitation routière

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article quatre : Droits et responsabilités

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur. Elle ne confère pas de droits réels.

Article cinq : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Entreprise Coué Michaud,

- Le Service de la Police Municipale, pour notification,

- Le Centre Technique Municipal, pour notification,

- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Surgères, assisté des services concernés, pour exécution.

Fait à Surgères, le 21 juin 2024.

L'Adjoint au Maire,

Jean-Yves ROUSSEAU.

